

DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE ou de REGULARISATION D'ABSENCE
Circulaire n°2002-168 du 02-08-2002 relative aux autorisations d'absence de droit et facultatives

**A faire signer pour avis par le directeur de l'école pour le 1^{er} degré
ou par le chef d'établissement pour le 2nd degré.**

Nom et prénom de l'AESH :

Etablissement(s) d'affectation :

PIAL :

Période d'absence demandée : duàheures au.....à.....heures inclus.

Motif de la demande d'autorisation spéciale d'absence

► **1 - Autorisation d'absence de droit :**

- ☐ Participation à un jury de la cour d'assises
- ☐ Autorisation d'absence à titre syndical
- ☐ Examens médicaux liés à la grossesse ou à l'assistance médicale à la procréation (PMA) ou à la surveillance annuelle de prévention en faveur des agents réalisée par le médecin de prévention de l'Education nationale

► **2 - Autorisation d'absence facultative :**

- ☐ Préparation aux concours de recrutements et examens professionnels de la fonction publique
- ☐ Candidature à un concours de recrutements ou examen professionnel de la fonction publique
- ☐ Evénements familiaux : mariage / PACS / heure de grossesse / préparation à l'accouchement / naissance / adoption / décès (père/mère/conjoint/enfant)
- ☐ Absence pour enfant malade de moins de 16 ans (pas de limite d'âge si l'enfant est en situation de handicap) ou pour assurer momentanément la garde, sur présentation d'un certificat médical
- ☐ Rentrée scolaire
- ☐ Fête religieuse (selon calendrier annuel ministériel)

► **3 - Autre motif de demande d'autorisation d'absence :** Personne vulnérable aux fortes chaleurs

Joindre lettre et/ou justificatif dans tous les cas (préciser lien de parenté et nom du défunt le cas échéant ; nom, prénom et âge de l'enfant si garde d'enfant malade)

le

Signature de l'agent

Visa de l'établissement

☐ Avis favorable

Concernant les demandes d'autorisation d'absence facultatives :

☐ Avec récupération des heures, périodes à préciser :

☐ sans récupération des heures

.....

☐ Avis défavorable, motivation :

le

Cachet et signature

En cas d'absence facultative sur tout ou partie d'une journée ne permettant pas le maintien du traitement et si aucune récupération d'heures n'est possible, alors une journée sans traitement sera appliquée, peu importe la durée de l'absence dans la journée.

Décision de l'employeur

☐ Autorisation d'absence accordée →

☐ Avec traitement

☐ Sans traitement

☐ Avec récupération des heures

☐ Autorisation d'absence refusée

le

Signature